

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 16 décembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 28

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 10 décembre 2024 s'est réuni le Lundi 16 décembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, FIGUES Fatima, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude.

J.40

Tarifs publics communaux pour l'année 2025 / Création de tarifs pour les locaux et les différents espaces à location du Tiers Lieu CESAme

CESAme, inauguré le 20 décembre 2023, est aujourd'hui pleinement opérationnel et dispose de différents espaces ouverts à la location. Ces espaces sont constitués de salles de séminaire, de réunion, de différents bureaux individuels, d'un espace de co-working, du show-room et d'un parking. Le Tiers-Lieu CESAme offre ainsi la possibilité d'accueillir plusieurs activités économiques et des acteurs variés : collectivités, entreprises, associations ou particuliers qui souhaitent s'installer de façon ponctuelle, ou à l'année.

Les tarifs de location sont les suivants :

Bâtiments rénovés CESAmé (Ancien bâtiment administratif de CESA)		PARTICULIERS (Etudiants, stagiaires de la formation professionnelle...)	ACTEURS DE L'ESS - ASSOCIATIONS	COLLECTIVITES ORGANISMES PUBLICS	ENTREPRISES
Salle de réunion RDC 52m ²	1/2 journée	25,00 €	35,00 €	42,00 €	58,00 €
	Journée	46,00 €	78,00 €	80,00 €	110,00 €
Espace coworking 10 - 12 m ²	Heure	7,00 €	11,00 €	15,00 €	17,00 €
	1/2 journée	20,00 €	30,00 €	37,00 €	53,00 €
	Journée	38,00 €	60,00 €	67,00 €	74,00 €
Salle de séminaire formation conférence 141 m ²	1/2 journée	x	90,00 €	100,00 €	110,00 €
	Journée	x	170,00 €	190,00 €	210,00 €
Parking de CESAmé accès eau/électricité/WC 2914 m ²	Forfait jour manifestation	160,00 €			

Espace pour EXPOSITIONS artistiques	Salles bâtiments rénovés	Show-Room	Salles + Show-Room
	70 € par mois	20 € par mois	80 € par mois

Bâtiments rénovés CESAmé (Ancien bâtiment administratif de CESA)

		Espaces	M²	Tarifs au m²	Loyer mensuel
Bureaux et espaces fermés	RDC	A1	12,2	9,10 €	111,02 €
		A2	11,4	9,10 €	103,74 €
		A3	13,6	9,10 €	123,76 €
		A4	11,4	9,10 €	103,74 €
		A5	13,5	9,10 €	122,85 €
		A6	20,4	9,10 €	185,64 €
		Salle RDC	37,9	9,10 €	344,89 €
	1er étage	Salle 1er étage	voir tarifs à l'heure Espace co-working		
		Grande Salle 1.1	116,3	9,10 €	1 058,33 €
		Grande Salle 1.2	33,5	9,10 €	304,85 €

SHOW ROOM 110 m²	Soirée - 1/2 journée	20,00 €
	Journée	34,00 €

Toute dégradation fera l'objet d'une facturation du montant de la réparation.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

Approuve les tarifs publics communaux suivant le tableau ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28
Contre : 00 Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 16 décembre 2024

La secrétaire de séance
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 19/12/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 19/12/2024.

La Secrétaire de séance
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

